

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 13 Septembre 2018

P.V. n° 04

Président de séance : M. EDLER, Hervé

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire: M Lucien MANGEMATIN

Présent MM Jean LAGARRIGUE – Yvan MASSOLO – Blaise SASSO – Bernard BAVIA

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*

- *Modifications d'horaires*

- *Poules provisoires U17 et U15 D3*

CORRESPONDANCE

- **U S SANARY** : Suite à la fermeture de la pelouse, le match US SANARY / SO LONDAIS U19 D 1 du 08.09.18 est reporté.

La Commission dit match à jouer le 14.10.18 (sous réserve du tirage au sort de la Coupe du Var – match à jouer le 14.10.18)

- **USAM TOULON FOOT** : Demande le report du match U 15 D 2 poule .A. contre SIX FOURS du 16.09.18

Vu l'accord écrit des deux clubs, la Commission dit match à jouer le 14.10.18 (sous réserve du tirage au sort de la Coupe du Var – match à jouer le 14.10.18)

- **GIENS AS 1** : Demande le report du match U 17 D 2 poule A contre Carqueiranne/la Crau US2 du 16.09.18.

Vu accord écrit des deux clubs la Commission dit match à jouer le 18.11.18 (sous réserve du tirage au sort de la Coupe du Var – match à jouer le 14.10.18)

- **AS MARVIVO** : Demande le report du match U 17 D 2 Poule .B. contre R.C. LA BAIE du 16.09.18 suite à intégration tardive.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 14.10.18 (sous réserve du tirage au sort de la Coupe du Var – match à jouer le 14.10.18)

- **AS BRIGNOLAISE** : Demande le report du match U 15 D1 contre Draguignan du 09.09.18. Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le mercredi 19.09.18

MATCHS EN RETARD

A jouer le 14.10.18

(Sous réserve du tirage au sort de la Coupe du Var – match à jouer le 14.10.18)

RACING FC TOULON / LA LONDE, U17 D2 poule A du 09.09.18 (n°51199.1)

ST MAXIMIN / SC DRAGUIGNAN U17 D2 poule B du 09.09.18 (n°51268.1)

LA SEYNE FC / GIENS, U17 D2 Poule A du 09.09.18 (n°51202.1)

Feuille de match manquante 1^{ère} parution

U15 D2 Poule C : STE MAXIME / SC DRAGUIGNAN (n°51466.1) du 08.09.148

DOSSIERS TRANSMIS A LA C.S.R

U17 D2 Poule B

- TRANS / PAYS DE FAYENCE du 09.09.18

U15 D1 :

- FREJUS ST RAPHAEL : BANDOL du 09.09.18

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

U19 D1 :

- STE MAXIME / RAMATUELLE du 09.09.18

- LES ARCS / LA VALETTE du 09.09.18

U17 D1:

- FREJUS ST RAPHAEL 2 / ST CYR du 09.09.108

- GARDIA CLUB 1 / SIX FOURS LE BRUSC 1 du 09.09.18

U 17 D2 POULE A :

- OLLIOULES US 1 /US REVESTOIS 1 du 09.09.18

- ST. MANDRIER 1 / PIVOTTE SER 1 du 09.09.18

POULE B :

- RC LA BAIE 1 / ROQUEBRUNE 1 du 09.09.18

- CUERS PIERREFEU 1 / FREJUS ST RAPHAEL du 08.09.18

- HYERES FC 2 / BRIGNOLES 1 du 09.09.18

U 15 D1

- LA VALETTE / ST MAXIMIN du 09.09.18

- COGOLIN / HYERES F.C du 08.09.18

U 15 D2 POULE A :

- LA VALLETE / HOP PTT TOULON du 09.09.18

POULE B :

- CUERS PIERREFEU / ST MAXIMIN du 08.09.18

- VAL BESSILLON 1 / LA LONDE 1 du 09.09.18

POULES PROVISOIRES

U17 D3		
POULE A	POULE B	POULE C
AS ST CYR 2 BANDOL 2 SANARY 1 RIAN 1 ST ZACHARIE 2 T. HOPITAL PTT TOULON 1 T. MOURILLON 1 USAM 1 CLARET MONTETY 1 EXEMPT	LES VALLONS 1 CUERS PIERREFEU 2 LE PRADET 2 GARDIA CLUB 2 ASPTT HYERES 1 LA LONDE SO 2 NANS 1 VAL D'ISSOLE 1 LA VALETTE 3 EXEMPT	CANNET DES MAURES 1 ST TROPEZ 1 FLAYOSC 1 LORGUES 1 SALERNES 1 FC PUGETOIS 2 RAMATUELLE 1 STE MAXIME 2 BORMES 1 EXEMPT

U15 D3		
POULE A	POULE B	POULE C
CSC TOULON EST 1 LE REVEST 1 JS LE BEAUSSET 1 OLLIOULES 2 SC TOULON 3 SANARY 1 ST CYR 2 ST MANDRIER 2 NANS 1 ST ZACHARIE 1 T. USAM 2 MAR VIVO 2 CARQUEIRANNE LA CRAU 2 SIX FOURS BRUSC 3	CARQUEIRANNE LA CRAU 3 CUERS PIERREFEU 2 FREJUS ST RAPHAEL 4 ELAN CAMPSOIS 1 ROCBARON FC 1 GARDIA CLUB 3 ASPTT HYERES 2 TOURVES SC 1 PIGNANS 1 BRAS 1 VAL D'ISSOLE 2 T. HOPITAL PTT TOULON 2	AS ESTEREL 1 CANNET DES MAURES 1 FREJUS ST RAPHAEL 5 LE MUY 2 LORGUES 2 FC PUGETOIS 2 RAMATUELLE 1 ROQUEBRUNE CA 2 STE MAXIME 2 VIDAUBAN 1 LE LAVANDOU 1 LE LUC 1

*Prochaine réunion
Jeudi 20 Septembre 2018*

Le Président de séance: Hervé EDLER
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN